



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-UT-02

Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone

1. Secteur d'application

Agriculture.

2. Dénomination

Installation d'un système de variation électronique de vitesse (VEV) sur un moteur asynchrone de puissance comprise entre 0,37 kW et 1 MW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Application	Montant kWh cumac par kW de puissance moteur
Pompe d'irrigation	3 500
Ventilation de bâtiments d'élevage	30 000
Pompe à vide	3 800
Autres	4 200

X P_{moteur} (kW)